



Doc. 15031
30 janvier 2020

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2019)

Amendement¹ n° 18

Dans le projet de résolution, paragraphe 3.6, supprimer les mots suivants : «l'absence d'enquête et de suites données aux allégations d'incidents et de violations de la législation électorale au cours de l'élection présidentielle de 2018;».

Note explicative

81 enquêtes pénales ont été ouvertes. 25 personnes ont fait l'objet de sanctions pénales. Seulement 21 enquêtes/affaires restent ouvertes, dont 7 à l'encontre de militants de l'opposition. Les affaires pendantes sont pour la plupart d'importance mineure et, dans tous les cas, les services répressifs avaient alors des raisons objectives de ne pas pouvoir mener à bien les enquêtes.

Déposé par:

KOBAKHIDZE Irakli, Géorgie, SOC
BERAIA Irakli, Géorgie, SOC
KILADZE Sopio, Géorgie, SOC
KUTCHAVA Kakhaber, Géorgie, SOC
SONGULASHVILI David, Géorgie, SOC

1. 2020 - Première partie de session

